

SELARL LAMOUREUX – DENIS
Commissaires de Justice associés
2 rue de Beaulieu – BP 258
16007 ANGOULEME Cedex 1

ATTESTATION

A ANGOULÊME, le 03/06/2024

Je, soussigné, **Maître Christophe DENIS**, Huissier de Justice qualifié Commissaire de Justice associé, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à la résidence d'ANGOULÊME (16) sis au 2 rue de Beaulieu, atteste par la présente que le procès-verbal dressé suite à l'Assemblée Générale de la Fédération de Chasse de Charente qui s'est tenue le 19/04/2024, a été transmis par email le 29/05/2024 à la Fédération soit dans un délai usuel en pareille matière.

Fait pour servir et faire valoir ce que de droit.

Maître Christophe DENIS



SELARL LAMOUREUX - DENIS
Commissaires de Justice associés



Adresse :
2 rue de Beaulieu BP 258
16000 ANGOULÊME

Téléphone : 05.45.20.54.20
Email : contact@lamouroux-denis.com

Procès-Verbal de Constat

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le Dix-Neuf Avril

A LA REQUETE DE :

Association Fédération départementale des chasseurs de la Charente déclarée sous le numéro 781 172 606 ayant son siège Zone d'Emploi, 1 rue des Chasseurs 16400 PUYMOYEN agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège,

LAQUELLE M'INDIQUE :

Qu'elle organise une Assemblée Générale Annuelle prévue le 19/04/2024.

Qu'à cette occasion, un vote de dix résolutions doit avoir lieu.

Que pour préserver leurs droits, ils me requièrent de contrôler le processus de vote, de contrôler les résultats et de mes opérations dresser procès-verbal de constat.

EN CONSEQUENCE ET DEFERANT A CETTE REQUETE :

Je, **Christophe DENIS**, Commissaire de Justice, membre de la SELARL LAMOUREUX DENIS, Commissaires de Justice associés à la résidence d'ANGOULEME (Charente) – sise 2 rue de Beaulieu, soussigné,

Me suis transporté ce jour, Commune de CHAMPNIERS (16430) à l'Espace Paul DAMBIER – Rue des Bouvreuils où j'ai réalisé les constatations suivantes :

Lors de l'Assemblée Générale, dès l'entrée dans les lieux, une pochette cartonnée est remise à chaque participant, laquelle comprend notamment trois cartons, un vert, un orange et un rouge ; le carton vert est censé exprimer un vote pour, le orange l'abstention et le rouge un vote contre.

Lors des différents discours, les votes se sont déroulés comme suit :

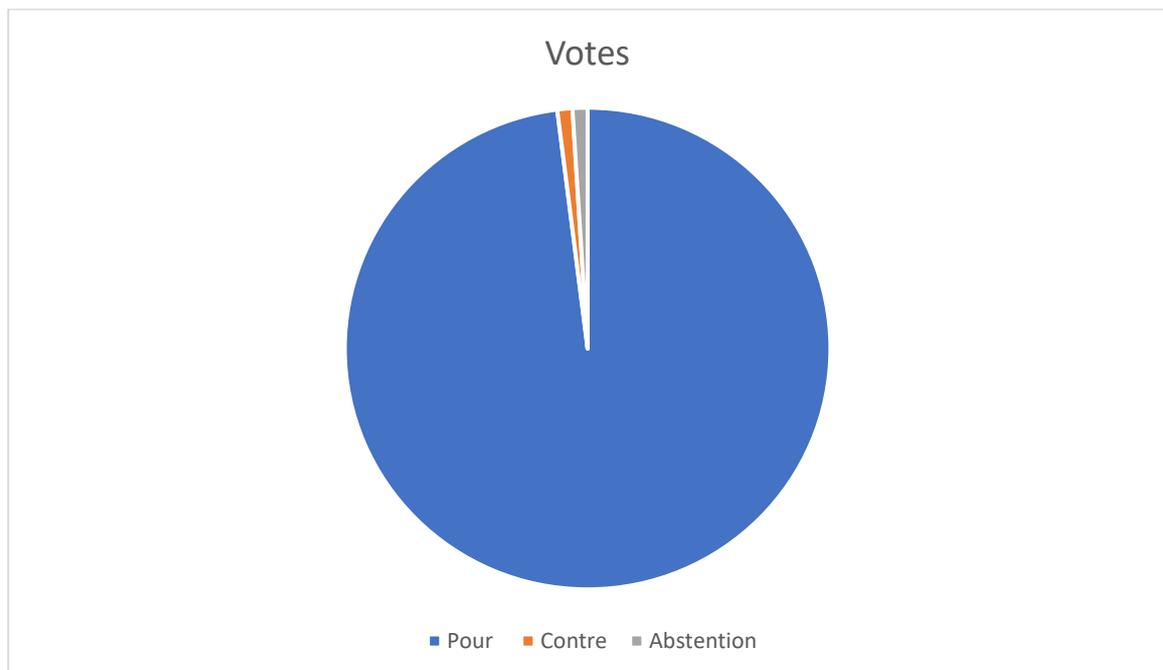
Résolution N°1 : Désignation du bureau de l'assemblée générale

« Approuvez-vous le principe que le bureau de la FDC16 soit celui de cette assemblée générale ? »

Votes contre : 1 🤨

Abstention : 1

La résolution est adoptée.



Résolution N°2 : Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2023

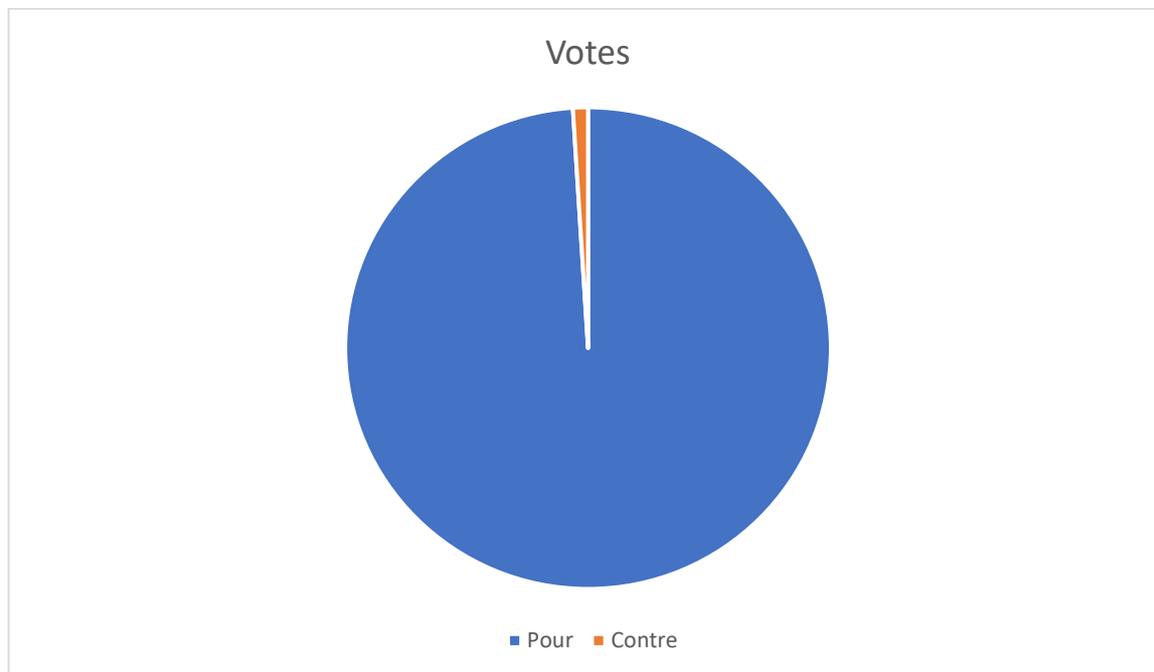
« Approuvez-vous le procès-verbal de l'assemblée générale 2023 tel qu'il vous a été présenté ? »

Votes contre : 1



Aucune Abstention

La résolution est adoptée.



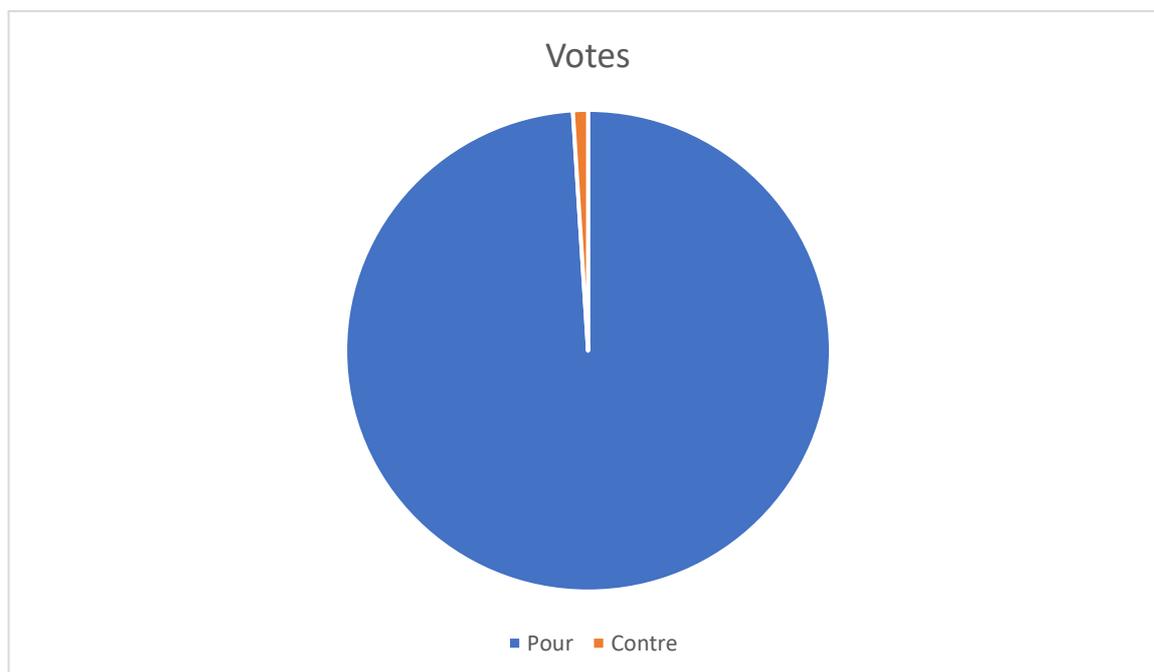
Résolution N°3 : Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration

« Approuvez-vous le rapport de gestion du Conseil d'Administration tel qu'il vous a été présenté ? »

Votes contre : 1 🤔

Aucune Abstention

La résolution est adoptée.



Résolution N°4 : Approbation du rapport d'activité

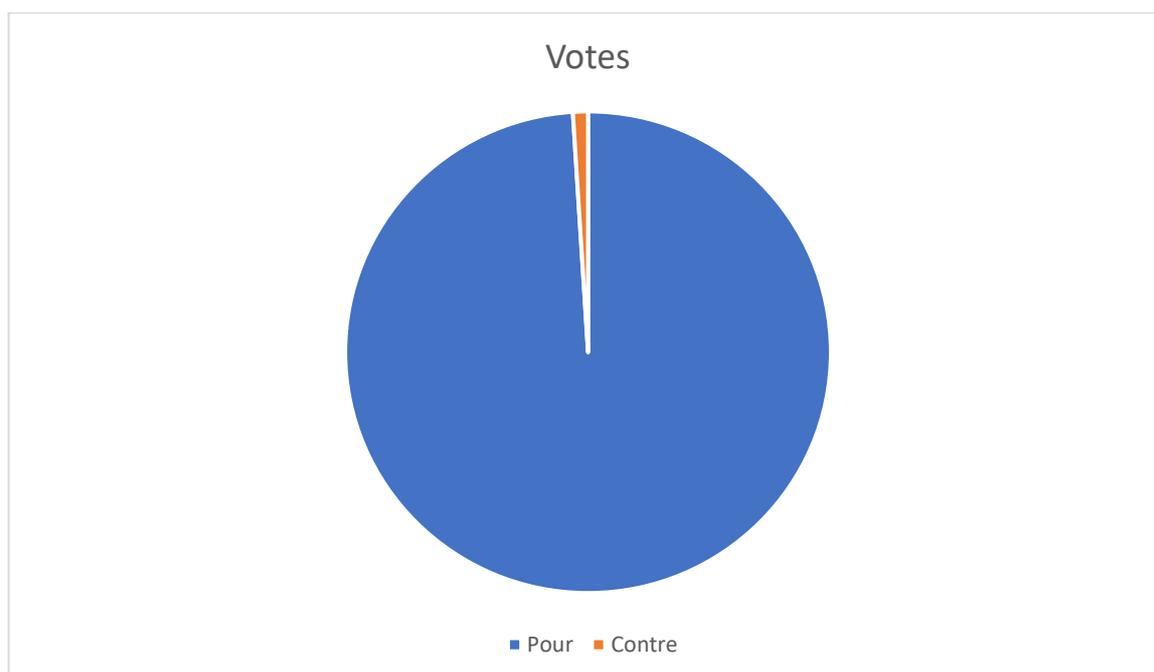
« Approuvez-vous le rapport d'activité tel qu'il vous a été présenté ? »

Votes contre : 1



Aucune Abstention

La résolution est adoptée.



Résolution N°5 : Approbation du rapport moral

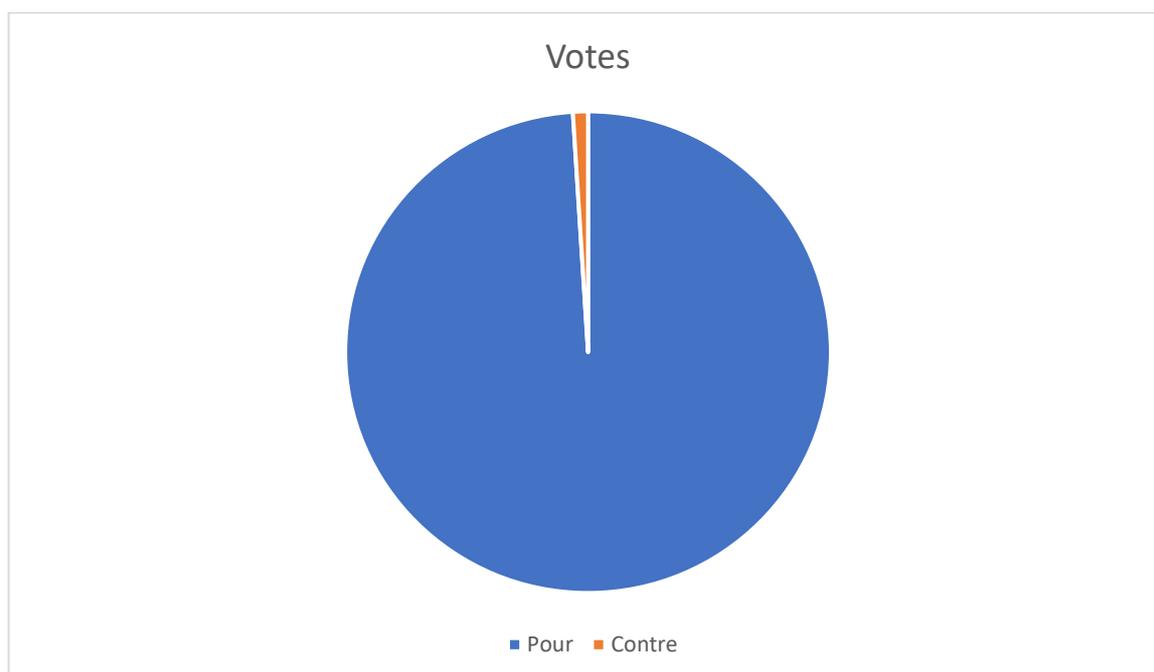
« Approuvez-vous le rapport moral tel qu'il vous a été présenté ? »

Votes contre : 1



Aucune Abstention

La résolution est adoptée.



Résolution N°6 : Approbation des comptes annuels de l'exercice 2022-2023

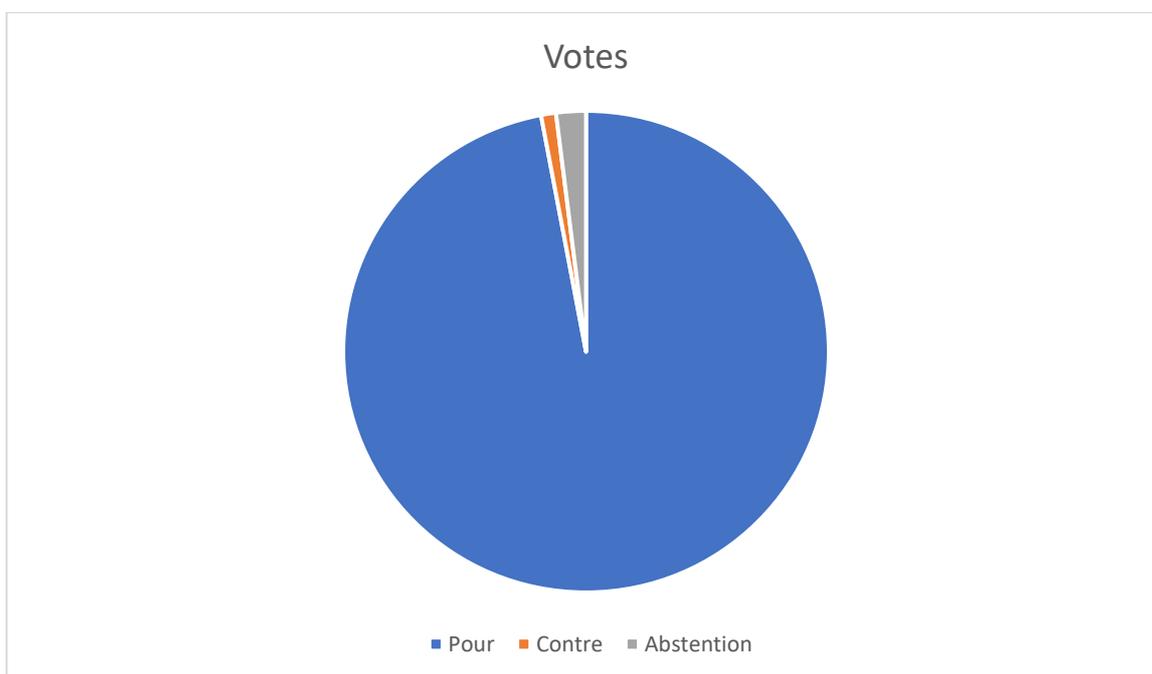
« Approuvez-vous les comptes annuels de l'exercice 2022-2023 clos au 30 juin 2023, tels qu'ils ont été arrêtés et donnez-vous quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion ? »

Votes contre : 1



Abstention : 2

La résolution est adoptée.



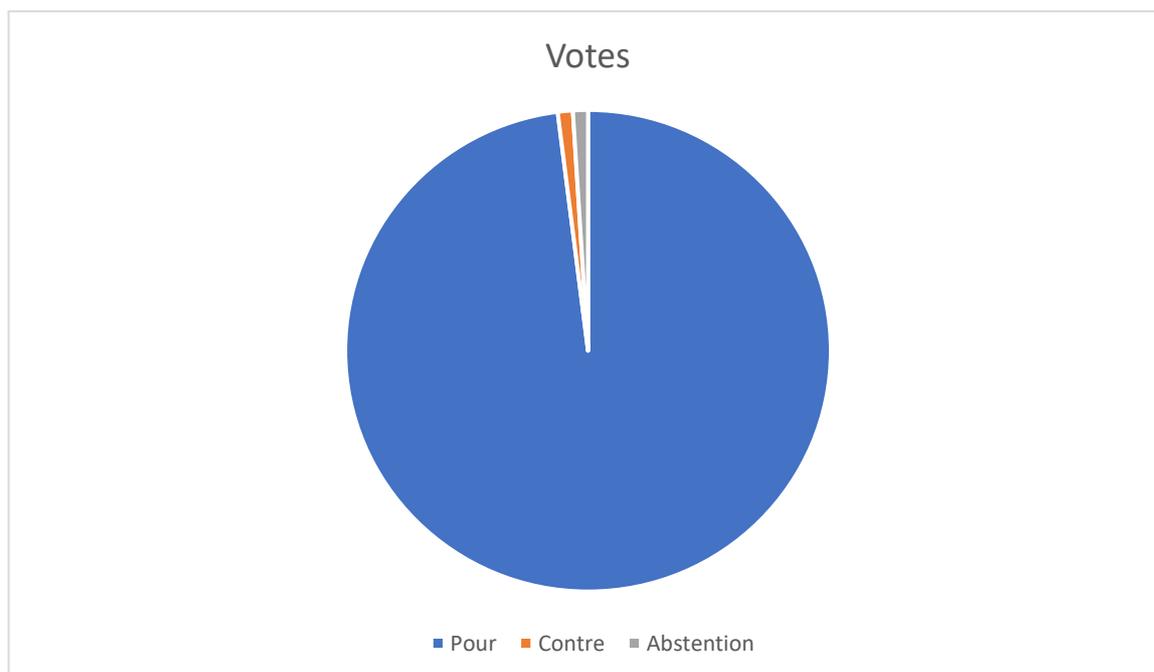
Résolution N°7 : Affectation du résultat de l'exercice 2022-2023

« Approuvez-vous l'affectation de l'imputation du déficit de 345 685,55 € en diminution des réserves de gestion ? »

Votes contre : 1 🤔

Abstention : 1

La résolution est adoptée.



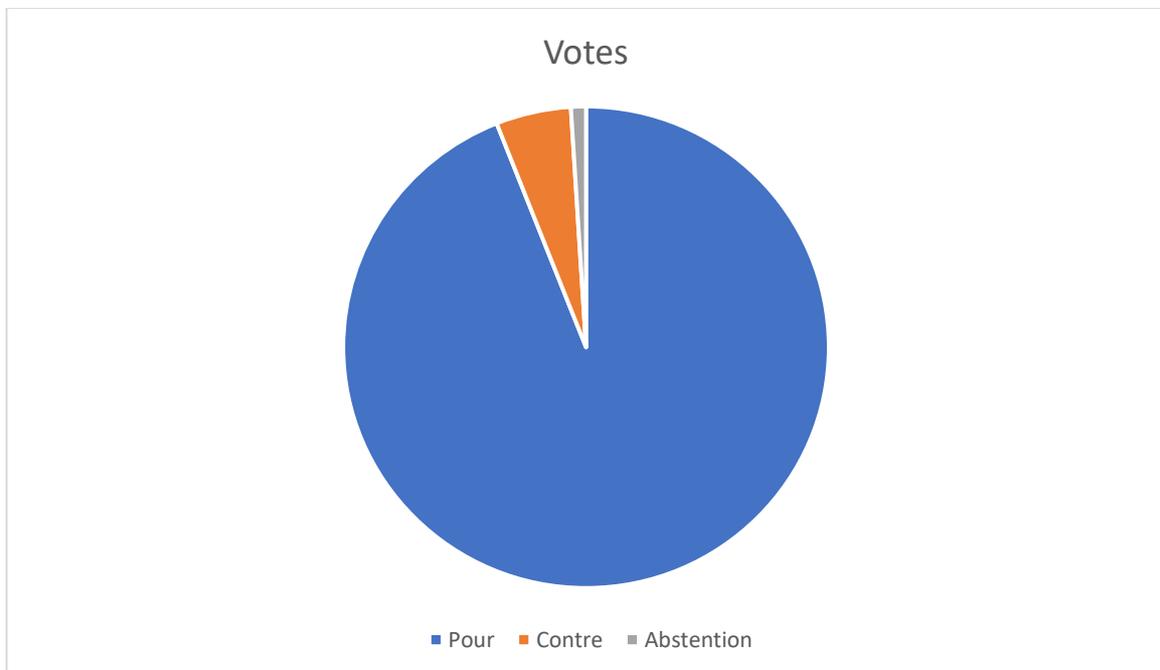
Résolution N°8 : Poursuite et affectation des projets associatifs

« Approuvez-vous dans le cadre des projets associatifs financés à partir des réserves fédérales, la poursuite du PAPG pour 72 043€ et la suspension du permis de chasse à 0€ »

Votes contre : 5 🗳️👎

Abstention : 1

La résolution est adoptée.



Résolution N°9 : Approbation du budget prévisionnel 2024-2025 avec vote des cotisations et participations financières correspondantes.

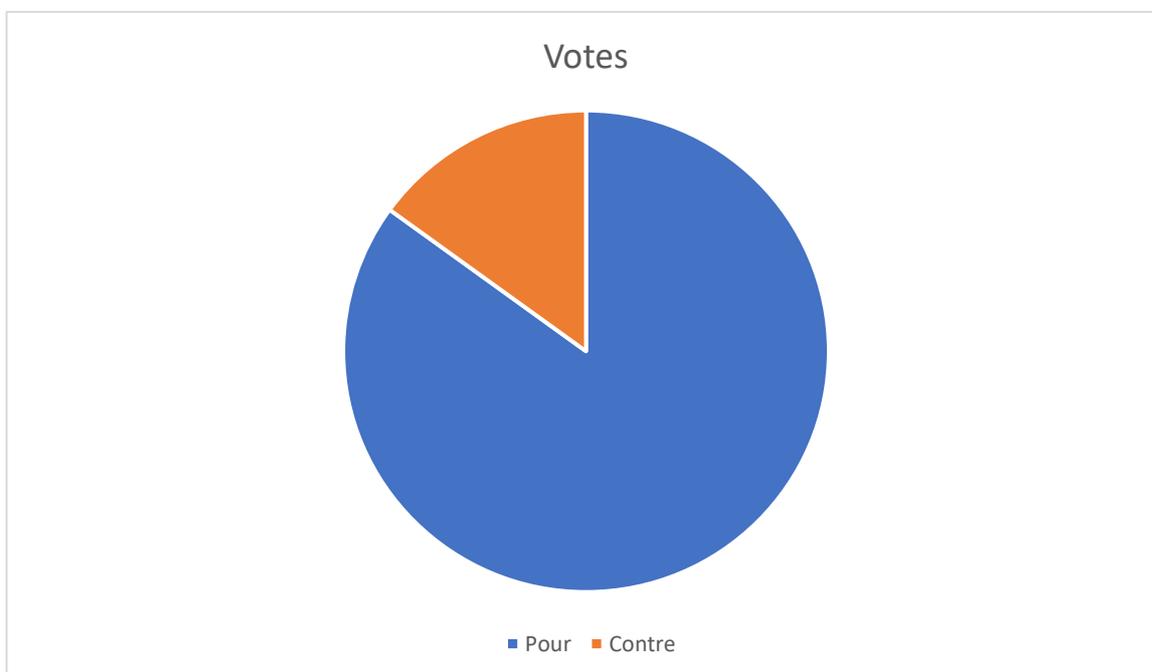
« Approuvez-vous le budget prévisionnel 2024-2025 tel qu’il vous a été présenté avec le vote des redevances et contributions 2024-2025 correspondantes ?

Votes contre : 15



Aucune abstention

La résolution est adoptée.



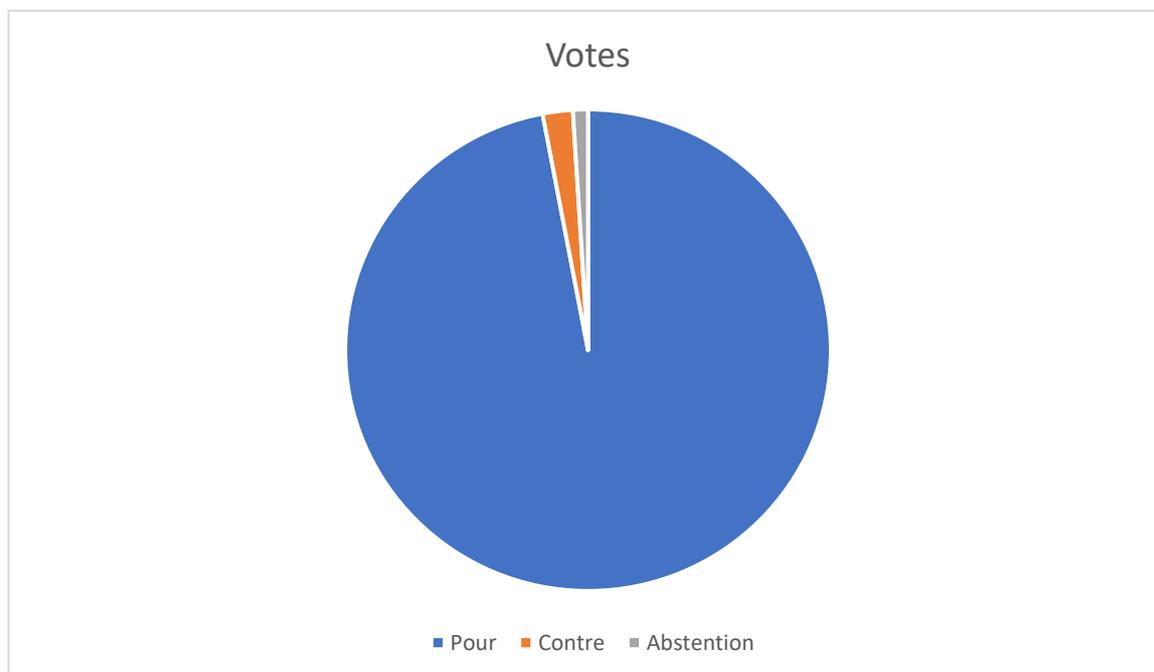
Résolution N°10 : Nomination du Cabinet Exco Valliance Audit SAS en qualité de Commissaire aux comptes pour une durée de six exercices.

« L'assemblée générale, après avoir pris acte de l'expiration du mandat de Monsieur Didier RAMMELAERE, commissaire aux comptes et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes le cabinet Exco Valliance Audit SAS pour une durée de six exercices. Approuvez-vous cette proposition ? »

Votes contre : 2 🤔

Abstention : 1

La résolution est adoptée.



Et de tout ce que dessus j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit avec photographies à l'appui.

COUT : SEPT CENTS EUROS dont 116.67 de TVA

